

Les enjeux de la légalisation du cannabis : le Dr Léa LECLERC récompensée pour la première étude menée auprès des psychiatres français

Responsable des unités d'addictologie au sein du Groupement hospitalier Sud, le Dr Léa LECLERC a reçu, vendredi 21 janvier, le prix de la meilleure communication orale au congrès de l'Encéphale, le principal congrès de psychiatrie francophone, qui réunit chaque année 4000 psychiatres à Paris. Cette distinction vient récompenser le vaste travail d'enquête qu'elle a mené auprès de plusieurs centaines de psychiatres français sur leur vision de la légalisation du cannabis médical et/ou récréatif en France.

Psychiatre addictologue, le Dr Léa LECLERC est responsable des unités d'addictologie du Groupement hospitalier Sud des HCL au sein du Service universitaire d'addictologie de Lyon (SUAL), qui fédère les services hospitaliers d'addictologie, sous la responsabilité du Pr Benjamin ROLLAND. C'est avec ce dernier que la praticienne a co-construit l'étude pour laquelle elle a été récompensée, le 21 janvier.

Dr Léa LECLERC, pouvez-vous nous présenter votre étude ?

Cette étude sur les opinions et les connaissances des psychiatres concernant les enjeux complexes de la légalisation du cannabis médical et/ou récréatif en France avait été initialement proposée par le Président du congrès de l'Encéphale. Avec le Pr ROLLAND, il nous est apparu pertinent de la mener, car ce sujet de la légalisation du cannabis se trouve au cœur de l'actualité. En outre, nous avons remarqué que, dans la littérature médicale, l'avis des psychiatres manquait sur la question. Or, il s'agit d'une profession très exposée aux consommateurs de cannabis. Dans mon étude, 80% des psychiatres interrogés indiquent recevoir en consultation plusieurs consommateurs de cannabis, chaque semaine. Ils sont même 40% à en recevoir au moins un par jour. Nous avons donc décidé d'interroger un maximum de psychiatres diplômés, en France. Nous avons publié un questionnaire, en septembre, sur le site de l'Encéphale et l'avons diffusé largement via différents réseaux. Nous venons de dépasser la barre des 400 participants. Et ce n'est pas terminé, puisque l'enquête se poursuit jusqu'au 28 février.



53% des psychiatres interrogés favorables au cannabis récréatif, 77% au cannabis thérapeutique

Quelles premières conclusions ressortent, pour l'heure ?

Même si l'étude est toujours en cours, j'ai déjà extrait des données, celles que j'ai présentées lors du congrès. Il en ressort qu'une large majorité des psychiatres français interrogés, 77% exactement, sont favorables à la légalisation du cannabis à des fins médicales. Une majorité, 53%, se montre également favorable à la légalisation à des fins récréatives. Ce qui est intéressant, c'est d'observer les raisons qu'ils invoquent. Les psychiatres favorables à la légalisation soutiennent que le système actuel, basé sur la répression, n'est pas satisfaisant, car il ne permet pas la prévention. Le cannabis étant classé comme substance illégale, il ne peut pas y avoir de campagnes d'information. Or, les Français sont les premiers consommateurs en Europe et les populations vulnérables, les mineurs notamment, se retrouvent exposés à ce phénomène sans prévention. Les psychiatres défavorables à la légalisation évoquent, eux, leur crainte d'impacts sur la santé et les potentiels dommages sociétaux provoqués, comme l'augmentation des violences, des accidents de la route, du décrochage scolaire...

Un dernier mot. Le fait que la profession de psychiatre soit autant exposée aux consommateurs induit-il un lien entre cannabis et troubles psychiatriques ?

Il est difficile de répondre à cette question de façon formelle. Le débat reste ouvert. Des études assez récentes montrent qu'il y a un impact du cannabis dans le développement de troubles psychotiques. Mais, à l'opposé, il n'y a pas eu de flambée de ces troubles dans les pays qui ont récemment légalisé le cannabis, comme le Canada, l'Uruguay ou les Etats-Unis. Nous ne pouvons pas être certains que les usagers rencontrés consomment à visée auto-thérapeutique du fait de troubles psychiatriques ou si c'est leur consommation de cannabis qui a engendré les troubles. Nous savons qu'il existe des vulnérabilités individuelles dans le développement des troubles psychotiques, qui peuvent être induits par le cannabis, mais qui n'est pas le seul facteur précipitant. Cette question est complexe, et c'est aussi pourquoi il nous apparaissait intéressant de réaliser une telle enquête, sans idée préconçue, auprès d'un panel très large de psychiatres.

CONTACT : presse@chu-lyon.fr

Thomas LACONDEMINE – 04 72 40 74 40